



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 mars 2002

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 Février 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mars 2002

**Déclassement du Domaine Public impasse des Peupliers et
rétrocession du délaissé de terrain à Madame DOUSSET**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Gérard ZABATTA, Mme Isabelle
RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M.
Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck
GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie
LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.
M. Bernard JOURDAIN donne pouvoir à M. Michel PAILLEY.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mars 2002

DELIBERATION D20020075

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Déclassement du Domaine Public impasse des Peupliers et
rétrocession du délaissé de terrain à Madame DOUSSET**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération en date du 17 septembre 2001, vous avez autorisé Monsieur Le Maire à procéder à l'enquête publique réglementaire en vue du déclassement d'un délaissé d'une superficie approximative de 120 m², impasse des Peupliers, en vue de sa rétrocession à un riverain jouxtant ce délaissé.

Au cours de l'enquête publique réglementaire qui a eu lieu du 3 au 17 décembre 2001 inclus, aucune observation n'a été formulée et le Commissaire-Enquêteur a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- prononcer le déclassement du délaissé sis Impasse des Peupliers d'une superficie de 120 m² environ qui sera ainsi incorporé dans le Domaine Privé Communal ;
- rétrocéder cet espace à Madame DOUSSET, riveraine, moyennant le prix de 15,24 € /m², tous les frais découlant de cette rétrocession étant à la charge de l'acquéreur (géomètre et notaire).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 1
Non participé : 0
Excusé :

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)